

# **SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2014**

**Présents :** MMS. BOSSE, COLLIGNON, GUERDER,  
GUITTET, KONTZ, TINE, TOUSCH.  
MMES. GENERE, HESSE, KIEFER, METEAU ,  
ZIROVNIK

**Absents excusés :** MR KONTZ (Points 1 et 2),  
MME GOKCE,

**Absents non excusés :** ./.

**Procurations :** MR KONTZ à MME KIEFER (Points 1 et 2)  
MME GOKCE à MR KONTZ (à partir du point  
3)

L'an deux mille quatorze, le cinq du mois de septembre à vingt et une heures et cinquante minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

## **L'ordre du jour était le suivant :**

- 1) Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 22/07/2014
- 2) Création de la commission location de chasse
- 3) Définition du mode de consultation des propriétaires
- 4) Proposition de MATEC
- 5) Projet d'aménagement de la forêt communale
- 6) Subvention

## **1°) Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 22/07/2014**

Sur proposition du Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du 22/07/2014 est approuvé à l'unanimité.

## **2°) Création de la commission de location de chasse.**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide créer la commission de location de chasse et de désigner Pierre-Jean GUITTET en tant que délégué du Maire, ainsi que Philippe TOUSCH et Stéphane GUERDER.

12 voix pour.

### **3°) Choix du mode de consultation des propriétaires**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à une consultation écrite des propriétaires pour l'affectation du produit de la chasse.

13 voix pour.

### **4°) Proposition de MATEC**

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention 2014VRD024 avec MATEC.

13 voix pour

### **5°) Approbation du plan d'aménagement forestier**

Le Maire présente à ses conseillers le projet d'aménagement de la forêt communale, établi et présenté par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

13 voix pour.

### **6°) Subvention à la ligue contre le cancer :**

Après exposé du Maire, et compte tenu de la situation financière de la commune, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à la ligue contre le cancer.

13 voix pour.

La séance est levée à 23h10.